



Charte de l'Oasis du Val

La rue n'est pas un lieu d'accueil qui respecte la dignité des personnes. Nous, citoyens, ne pouvons rester indifférents. Outre le besoin de sécurité, toute personne a droit au respect de sa dignité et de sa liberté. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous rassembler en association afin de proposer un accueil chaleureux et fraternel à ceux qui en ont besoin.

L'accueil que nous proposons est gratuit (aucune compensation matérielle ni financière) et privilégie les relations fraternelles, sans distinction politique ou religieuse, sans considération de nationalité ou d'ethnie. Il favorise les relations dans lesquelles pourra se vivre la réciprocité dans la dignité et la liberté.

L'accueil est une action commune. Il n'est pas le fait d'une générosité individuelle mais d'un réseau de personnes bénévoles rassemblées en association. Chaque bénévole est un maillon d'une chaîne de fraternité qui dépasse l'association (nombreux partenaires).

En attente d'une solution durable d'hébergement, la personne est accueillie pour un séjour dont la durée est préalablement définie avec la structure qui l'a présentée à l'association. Celle-ci poursuit sa prise en charge pendant le séjour.

La durée d'accueil est limitée dans le temps même si à son terme aucune solution durable d'hébergement n'est offerte. Cette limite dans le temps est explicite et acceptée par tous dès le début (accueillis et membres de l'association).

Toute personne accueillie ou adhérente de l'association s'engage à respecter les règles de vie du lieu d'accueil.

Adhérer à la présente charte signifie s'engager à faire de son mieux pour vivre la fraternité dans le respect des différences.